

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune d'ARTRES : Séance du MARDI 25 FEVRIER 2020 – 18 heures 30**

L'an deux mil vingt, et le vingt cinq Février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 17 Février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christian LERAT, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 5 Février 2020
- Délibération sur le compte de gestion 2019
- Délibération sur le compte administratif 2019
- Report du vote des trois taxes
- Délibération sur l'affectation Anticipée du résultat
- Délibération du vote du BP 2020
- Détermination des primes du personnel pour 2020
- Demande de subvention auprès du département au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération – programmation 2020
- Questions diverses

**Étaient présent (e s) :** LERAT Christian ; ANDRE Liliane ; BARA Jean-François ; DUEZ Marie-José ; LOCHU Jean-Paul ; JOURNEZ Robert ; FROMONT Denis ; BERGAMINI Patrick ; HUELLE Christine ; MONSERGENT Patricia ; BERTINOTTI Agnès ; BASUYAUX Maryse

**Absent (es) Excusé (e s) :** LEDIEU Isabelle

**Absent (es) :**

**PROCURATION(S) :** LEDIEU Isabelle à Patrick BERGAMINI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

**Monsieur le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses :**  
Pas d'observation.

**DELIBERATION 2020-03 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2020**

Monsieur Le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du 5 Février 2020, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

**DELIBERATION 2020-04 - Délibération sur le compte de gestion 2019**

Le compte de gestion présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 764 464.24 €

Recettes : 782 295.60 €

Résultat : 17 831.36 €

Résultat 2018 : 350 380.69 €

Résultat Cumulé : 368 212.05 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 224 905.59 €

Recettes : 375 760.75 €

Résultat : 150 855.16 €

Résultat 2018 : -43 875.64 €

Résultat cumulé : 106 979.52 €

Report recettes : 0 €

Report dépenses : 0 €

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Percepteur. Les conseillers sont ensuite appelés à délibérer sur l'Approbation du compte de gestion 2019 de Monsieur le Percepteur.

Le Conseil Municipal d'ARTRES (Nord), réuni sous la Présidence de M. LERAT Christian, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ; Considérant que les comptes sont bien établis ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1ER JANVIER 2019 au 31 DÉCEMBRE 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

☐ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION:

Le Compte de Gestion 2019 est approuvé.

### **DELIBERATION 2020-05 - Délibération sur le compte Administratif 2019**

*Mme LILIANE ANDRE Première Adjointe, présente le compte Administratif 2019.*

*Monsieur le Maire quitte la salle ; il ne prend pas part aux débats ni au vote, celui-ci s'établit sur 12 VOIX (dont 1 procuration)*

Mme ANDRE donne lecture des chiffres du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur LERAT, Maire, du Budget primitif ainsi que les décisions modificatives de l'année considérée : le compte administratif se résume ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 764 464.24 €  
Recettes : 782 295.60 €  
Résultat : 17 831.36 €  
Résultat 2018 : 350 380.69 €  
Résultat Cumulé : 368 212.05 €

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 224 905.59 €  
Recettes : 375 760.75 €  
Résultat : 150 855.16 €  
Résultat 2018 : -43 875.64 €  
Résultat cumulé : 106 979.52 €  
Report recettes : 0 €  
Report dépenses : 0 €

Madame ANDRE 1<sup>ère</sup> Adjointe, demande si ces chiffres appellent des précisions ou questions. Ensuite, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 et il est procédé au vote :

A 12 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION *le Compte Administratif 2019 est adopté.*

*Monsieur le Maire réintègre sa place, prend connaissance du vote et remercie le Conseil Municipal.*

### **DELIBERATION 2020-06 - Report du vote des trois taxes 2020**

Le conseil municipal décide à l'unanimité 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION le report du vote des trois taxes 2020 à une réunion ultérieure, lorsque la commune aura reçu les éléments nécessaires pour délibérer.

**DELIBERATION 2020-07 - Délibération sur l'Affectation Anticipée du résultat****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE****2019**

Le 25-02- 2020 , réuni sous la présidence de M. le Maire

Vu l'instruction M14

Vu les Budgets de l'exercice de 2019 approuvés

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	exercice 31/12/2019	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2019	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses		224 905,59 €		- €	
Recettes		375 760,75 €		- €	
<b>RESULTAT</b>	<b>- 43 875,64 €</b>	<b>150 855,16 €</b>	<b>106 979,52 €</b>	<b>- €</b>	
					<b>106 979,52 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses		764 464,24 €			
Recettes		782 295,60 €			
<b>RESULTAT</b>	<b>350 380,69 €</b>	<b>17 831,36 €</b>	<b>368 212,05 €</b>		<b>368 212,05 €</b>

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU</b>	<b>BP2020</b>	<b>368 212,05 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>		<b>368 212,05 €</b>
<b>Excédent à reporter (ligne 002)</b>		<b>368 212,05 €</b>
<b>Déficit investissement à reporter (ligne 001)</b>		
<b>Excédent investissement à reporter (ligne 001)</b>		<b>106 979,52 €</b>

L'affectation Anticipée du résultat est approuvé à l'unanimité, soit 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote de l'Affectation Anticipée du résultat : A 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :



### **DELIBERATION 2020-08 - Délibération du vote du BP 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du projet du budget primitif 2019, de l'affectation du résultat et détaille les chapitres de la section de fonctionnement, ainsi que les opérations d'investissement, les travaux et achats prévus ; les explications et détails ont été donnés lors de la réunion préparatoire du budget mais des précisions complémentaires sont apportées.

La subvention au CCAS est de 1000 €.

Les subventions aux associations seront délibérées lors d'une prochaine réunion.

#### **Le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à :**

Section de fonctionnement : 991 328.05 €

Section d'investissement : 946 463.37 €

L'excédent global cumulé est de 368 212.05 €

Il est affecté au compte 1068 : 0 €

Excédent reporté de fonctionnement au 002 : 368 212.05 €

Excédent reporté d'investissement au 001 : 106 979.52 €

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION : le BP 2020 est adopté.

### **DELIBERATION 2020-09- Détermination des primes du personnel pour 2020**

Rappel de Monsieur le Maire : en 2019 l'enveloppe était de 11 000 €

Monsieur le Maire propose après échange de proposer une enveloppe 2020 à 11 500.00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION, de fixer l'enveloppe globale allouée pour la prime annuelle du personnel au titre de l'année 2020 à : 11 500.00 €.

### **DELIBERATION 2020-10- Demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération – Programmation 2020**

Le conseil municipal a l'intention de faire des travaux de Sécurisation afin d'améliorer la sécurité routière rues des Marronniers et rue de la Gare.

Les travaux permettront de favoriser une conduite apaisée.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2020. Le coût prévisionnel est de 10 498,40 €HT soit 12 598,08 €TTC.

La subvention pouvant être sollicitée, à hauteur de 75% est de 7873,80 €

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A 13 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

-D'accepter cette opération de travaux

-D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux de 75% auprès du département

-D'accepter le plan de financement du projet de travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention

-D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires dans ce dossier.

### **Questions diverses**

Patrick BERGAMINI évoque la vitesse des véhicules, rue de la gare. Un débat s'engage sur les différentes solutions à envisager.

Liliane ANDRÉ rappelle qu'il faut préparer la convention d'utilisation des vestiaires comme il était prévu ; accès aux vestiaires aux différentes activités sportives.

Christian LERAT, Maire fait lecture d'une déclaration résumant ses 2 mandats.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

